

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1310**9 décembre 2003****SOMMAIRE**

13 Holding S.A., Howald	62876	CLT-UFA Holding S.A., Luxembourg	62861
13 Productions S.A., Howald	62876	CLT-UFA Holding S.A., Luxembourg	62862
A.D.F.I. S.A.	62845	Clevering S.A., Rombach-Martelange	62838
AB Microélectronique, S.à r.l., Luxembourg.	62861	Communiqué A.G., Munsbach	62862
AB Microélectronique, S.à r.l., Luxembourg.	62861	Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A., Luxembourg	62860
Ahmet Veli Menger (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg.	62847	Danae International S.A., Luxembourg	62857
Armurerie Paul Meyers & Cie S.A., Erpeldange	62835	Danae International S.A., Luxembourg	62857
Art of Cooking Company (A.O.C.C.) S.A., Luxem- bourg.	62860	Danae International S.A., Luxembourg	62857
Artemis Lux S.A., Erpeldange	62835	DieBeV, S.à r.l., Mertert	62840
Artemis Lux S.A., Erpeldange	62835	Dirminger Participations S.A., Luxembourg	62842
Artemis Lux S.A., Erpeldange	62835	Eldalux, S.à r.l., Wiltz.	62838
AVM Group, S.à r.l., Luxembourg	62847	Esterland Participation Holding S.A., Luxembourg	62876
B & B2B S.A., Luxembourg.	62846	Etoile Promotions II, S.à r.l., Luxembourg	62870
B & B2B S.A., Luxembourg.	62846	Etoile Promotions, S.à r.l., Luxembourg	62865
B & B2B S.A., Luxembourg.	62846	Euroinim S.A., Luxembourg	62856
B & B2B S.A., Luxembourg.	62846	Euroinim S.A., Luxembourg	62856
B. & C.E. S.A., Luxembourg	62838	Euroness S.A., Luxembourg	62845
Baltimore S.A., Luxembourg	62867	European Development Holding S.A., Luxem- bourg	62860
Beim Laange Veit, S.à r.l., Echternach.	62838	e-Traction Worldwide S.C.A., Luxembourg	62871
Bilux, S.à r.l., Luxembourg	62863	e-Traction Worldwide S.C.A., Luxembourg	62875
Bonconseil S.A., Luxembourg.	62847	Filmlux S.A., Luxembourg.	62857
Boucherie Niessen, S.à r.l., Troisvierges	62837	Fleurilux, S.à r.l., Diekirch	62840
BPT consulting S.A., Strassen.	62868	GE Capital Equity Holdings, S.à r.l., Luxembourg	62842
Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg	62863	Goedert Serge, S.à r.l., Luxembourg	62855
C.O.S. Enterprise Management Solutions A.G., Munsbach	62862	Heineking Transport Logistik (HTL), S.à r.l., Troisvierges	62838
Café Oktav, S.à r.l., Echternach	62839	High Towers Holding S.A., Luxembourg	62854
Campria Capital Holding S.A., Strassen	62866	Hôtel Régine, S.à r.l., Echternach.	62839
Carwash Mobile S.A., Windhof.	62851	I.H.E., International Holding Enterprises S.A., Lu- xembourg	62867
Cavite Holdings S.A., Luxembourg	62834	I.I.R. S.A., International Industrial Réalisations S.A., Windhof	62856
Centre d'Initiative et de Gestion Local Stein- sel, A.s.b.l.	62836	Infoconcept S.A., Luxembourg	62859
Centre Immobilier, S.à r.l., Luxembourg	62865	Infodream S.A., Luxembourg	62859
Centrum Kredytowe Thompson, Luxembourg	62835	Infodream S.A., Luxembourg	62867
Cerfin S.A., Luxembourg.	62844	Infrastructure Creation Company, S.à r.l., Luxem- bourg	62868
Cerfin S.A., Luxembourg.	62845	Infrastructure Creation Company, S.à r.l., Luxem- bourg	62868
Cipria, S.à r.l., Luxembourg	62875		
CLT-UFA Holding S.A., Luxembourg	62856		

bourg	62870	Process-It S.A., Luxembourg	62859
International Cruising S.A., Luxembourg	62858	Restar Holding S.A., Luxembourg	62843
International Cruising S.A., Luxembourg	62858	RTL UK Holdings S.A., Luxembourg	62860
International Television Productions (I.T.P.) S.A., Luxembourg	62859	SAPEL, Société pour l'Aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	62834
K.Y.O. S.A., Luxembourg	62842	Sabrofin S.A., Mamer	62839
Klaus Sauerwein, GmbH, Vianden	62839	Sacap S.A., Luxembourg	62848
Legal and Financial S.A.H., Mamer	62854	Sacap S.A., Luxembourg	62851
Lezo Wood, S.à r.l., Bettborn	62836	Schmit-Schoentgen, S.à r.l., Wolwelage	62877
Lezo Wood, S.à r.l., Bettborn	62836	Schmit-Schoentgen, S.à r.l., Wolwelage	62878
Lezo Wood, S.à r.l., Bettborn	62836	Sobel Luxembourg, S.à r.l., Hunsdorf-Lorentzweiler	62865
(Le) Mètre Carré, S.à r.l., Grevenmacher	62851	Société Luxembourgeoise de Produits Céramiques S.A., Luxembourg	62842
Modern Life S.A., Luxembourg	62852	Sogrho Finance S.A., Luxembourg	62837
Naadam, S.à r.l., Echternach	62837	Suez Lux Bonds, Sicav, Luxembourg	62853
Novimmo S.A., Dudelange	62878	TCV S.A., Luxembourg	62862
Novimmo S.A., Dudelange	62879	Teahupoo, S.à r.l., Luxembourg	62879
(Le) Partenaire de la Métallurgie Holding S.A., Luxembourg	62866	Teahupoo, S.à r.l., Luxembourg	62880
(Le) Partenaire de la Métallurgie Holding S.A., Luxembourg	62866	Toley Investment S.A., Luxembourg	62845
Pennant S.A., Mamer	62851	Van Der Molen Export S.A., Luxembourg	62867
Phase One S.A., Luxembourg	62855	Windpark Op Der Hei A.G., Ettelbruck	62840
Potiguar II, S.à r.l., Luxembourg	62847	Zellweger Luwa Finanz AG - Zellweger Luwa Finance Ltd, Luxembourg	62863
Presta Desosse, S.à r.l., Rombach-Martelange	62837	Zeroborder S.A., Luxembourg	62858
Presta Desosse, S.à r.l., Rombach-Martelange	62837		

CAVITE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.556.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 décembre 2002

La cooptation de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Francesca Barcaglioni, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2002.

Certifié sincère et conforme

CAVITE HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078372.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

SAPEL, SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE A LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.017.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078370.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

ARMURERIE PAUL MEYERS & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9145 Erpeldange.

R. C. Diekirch B 5.703.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARMURERIE PAUL MEYERS & CIE S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(902964.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2003.

**ARTEMIS LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. ARMURERIE PAUL MEYERS & CIE S.A.).**

Siège social: L-9145 Erpeldange.

R. C. Diekirch B 5.703.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTEMIS LUX S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(902963.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2003.

**ARTEMIS LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. ARMURERIE PAUL MEYERS & CIE S.A.).**

Siège social: L-9145 Erpeldange.

R. C. Diekirch B 5.703.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTEMIS LUX S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(902962.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2003.

**ARTEMIS LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. ARMURERIE PAUL MEYERS & CIE S.A.).**

Siège social: L-9145 Erpeldange.

R. C. Diekirch B 5.703.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTEMIS LUX S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(902961.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2003.

CENTRUM KREDYTOWE THOMPSON, Société à responsabilité limitée de droit étranger.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.074.

—
Le bilan pour la période du 19 décembre 2001 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062103.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

LEZO WOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 10, Kinnewee.
R. C. Diekirch B 93.319.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 novembre 2003.

Signature.

(902976.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

LEZO WOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 10, Kinnewee.
R. C. Diekirch B 93.319.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 novembre 2003.

Signature.

(902977.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

LEZO WOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 10, Kinnewee.
R. C. Diekirch B 93.319.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 novembre 2003.

Signature.

(902978.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

LEZO WOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 10, Kinnewee.
R. C. Diekirch B 93.319.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 novembre 2003.

Signature.

(902979.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

CENTRE D'INITIATIVE ET DE GESTION LOCAL STEINSEL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2003

Présences: Klein Jean-Pierre, Jacobs Norry, Mischo Jacques, Da Costa Oliveira Manuel, Marchetti Fernand, Ney Josy, Noe Trix, Scheuer Mariette

Excusé: Greten Michel

Invités: Perl Mett, Bernard Eliane

1. Modification des statuts

Changement de la dénomination du CIGL STEINSEL; CENTRE D'INITIATIVE LOCAL STEINSEL en CIGR STEINSEL-LORENTZWEILER; CENTRE D'INITIATIVE ET DE GESTION REGIONAL STEINSEL-LORENTZWEILER

Approbation unanime.

Pour le conseil d'administration du CIGL-STEINSEL, A.s.b.l.

J. Mischo / F. Marchetti

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00808. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078222.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

PRESTA DESOSSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 5.242.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 novembre 2003.

LADELUX S.A.

Signature

(902988.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

PRESTA DESOSSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 5.242.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 novembre 2003.

LADELUX S.A.

Signature

(902987.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

BOUCHERIE NIESEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 103, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 93.581.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(902980.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

NAADAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 5.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02262, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour NAADAM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(902981.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

SOGRHA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 54, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 69.088.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077762.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

CLEVERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 4.417.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 novembre 2003.

LADELUX S.A.

Signature

(902985.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

BEIM LAANGE VEIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 39, place du Marché.
R. C. Diekirch B 2.459.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05294, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 novembre 2003.

Signature.

(902995.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 novembre 2003.

ELDALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9556 Wiltz, 80, rue du Rocher.
R. C. Diekirch B 2.943.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 novembre 2003.

Signature.

(903004.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 novembre 2003.

HEINEKING TRANSPORT LOGISTIK (HTL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R. C. Diekirch B 92.682.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903008.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2003.

B. & C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 5.140.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 20 octobre 2003, que:
Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent de Dorlodot, comme président, pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078304.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

KLAUS SAUERWEIN, GMBH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R. C. Diekirch B 3.107.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2003, réf. DSO-AK00063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903010.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2003.

HOTEL REGINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 53, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 4.325.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK03832, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour HOTEL REGINE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(903011.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2003.

CAFE OKTAV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 2.880.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK03837, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour CAFE OKTAV, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(903012.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2003.

SABROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.113.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 novembre 2003 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 novembre 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078291.3/695/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

WINDPARK OP DER HEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.
R. C. Diekirch B 91.675.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(903013.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2003.

FLEURILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch, 29, rue Muller-Fromes.
R. C. Diekirch B 94.984.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 novembre 2003, réf. DSO-AK00075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES, S.A.

Signature

(903016.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 novembre 2003.

DieBeV, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6686 Merttert, 57, route de Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 96.731.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den sechsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Christian König, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54290 Trier, Jakobstrasse 23.
- 2.- Frau Regina Anon, Kauffrau, wohnhaft in D-54346 Mehring, Moselweinstrasse 1.
- 3.- Frau Elfi Steimer, Kauffrau, wohnhaft in D-54295 Trier, Adolph-Kolping-Strasse 22.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I.- Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung DieBeV, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Merttert.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Erbringung von Beratungsdienstleistungen und die Ausführung von Verwaltungstätigkeiten für andere Unternehmen.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Christian König, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54290 Trier, Jakobstrasse 23, vierzig Anteile	40
2.- Frau Regina Anon, Kauffrau, wohnhaft in D-54346 Mehring, Moselweinstrasse 1, fünfunddreissig Anteile . . .	35
3.- Frau Elfi Steimer, Kauffrau, wohnhaft in D-54295 Trier, Adolph-Kolping-Strasse 22, fünfundzwanzig Anteile .	25
Total: ein hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III.- Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviel Anteile er hat. Er kann soviel Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Christian König, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54290 Trier, Jakobstrasse 23.
- b) Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers rechtskräftig vertreten.
- c) Vorstehendes Mandat bleibt gültig bis zu gegenteiligem Beschluss der Generalversammlung.
- d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6686 Mertert, 57, route de Wasserbillig.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. König, R. Anon, E. Steimer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 novembre 2003, vol. 356, fol. 30, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 12. November 2003.

H. Beck.

(074082.3/201/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

DIRMINGER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.701.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077766.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

K.Y.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 41.031.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077770.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUITS CERAMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 36.071.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077773.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

GE CAPITAL EQUITY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 62.114.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 novembre 2003

L'associé unique a décidé comme suit:

- De nommer Monsieur Ronald Herman, né en Philadelphia, Etats-Unis le 2 août 1962, avec adresse professionnelle à 120 Long Ridge Road, Stamford, Connecticut 06927 comme gérant de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat;

- De nommer Monsieur Frank Ertl, né en Newark, Etats-Unis le 7 juin 1958, avec adresse professionnelle à 120 Long Ridge Road, Stamford, Connecticut 06927 comme gérant de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078317.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

RESTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.413.

L'an deux mille trois, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise dénommée RESTAR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 40.413,

constituée par acte du notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, le 22 mai 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 22.026,

et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le même notaire en date du 8 août 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 27.231.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à EUR 930,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Patrassi, S. Jacquet, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 5, case 4 – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

J. Delvaux.

(078443.3/208/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

CERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.027.

L'an deux mille trois, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par Madame Pascale Mariotti et Monsieur Luca Checchinato, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CERFIN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S.Luxembourg, sous la Section B et le numéro 74.027,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 31 janvier 2000 par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg-Ville, publié au Mémorial C-2000, page 16.052, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 6 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 61.272,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 31 octobre 2003,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La société comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir du 31 janvier 2000, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé à réaliser l'augmentation de capital en tout ou en partie.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

3) Que dans sa réunion du 31 octobre 2003, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros),

par la création de 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société, savoir Monsieur Richard Marck, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg,

a utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire au prorata de l'action qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, avec des fonds appartenant à ce dernier,

a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, savoir BROOKWOOD SECURITIES LIMITED, Beaufort House Road Town, Tortola, BVI.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros),

de sorte que le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros), représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 3.810,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Mariotti, L. Checchinato, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, vol. 141S, fol. 15, case 11. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

J. Delvaux.

(078437.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

CERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.027.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 668/2003 en date du 31 octobre 2003 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(078439.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

EURONESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 90.594.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077775.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

THOLEY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.555.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077777.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

A.D.F.I. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.008.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que:

- Le siège social de la société sous rubrique a été dénoncé avec effet immédiat.
- La convention de domiciliation datant du 6 juillet 2001 entre la société sous rubrique et l'étude MICHEL DI STE-FANO-SCHANEN & MOYSE a été résiliée.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077795.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

B & B2B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 79.413.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, réf. LSO-AK06068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(078067.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

B & B2B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 79.413.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK06069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signatures.

(078064.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

B & B2B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 79.413.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 5 juin 2003 à 14.00 heures

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2001;

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001; l'exercice clôture avec une perte de EUR 145.656,39;

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

- Report de la perte. 145.656,39 EUR

- conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 2001;

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK06066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078041.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

B & B2B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 79.413.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 16 juin 2003 à 14.00 heures

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2002;

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002; l'exercice clôture avec une perte de EUR 76.025,69;

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

- Report de la perte. 76.025,69 EUR

- conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 2002;

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK06067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078043.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

BONCONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 71.935.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077779.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

AVM GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 68.691.

—
Le bilan au 20 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour AVM GROUP, S.à r.l.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

(077814.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 68.690.

—
Le bilan au 20 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

(077816.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

POTIGUAR II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.717.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2003.

P. Bettingen.

(078219.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

SACAP S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 95.856.

L'an deux mille trois, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée SACAP S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 95.856, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 2 septembre 2002 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C n° 1076 du 16 octobre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Longoni, conseil économique, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mr Saddi Gianpiero, employé privé, Luxembourg, 29, avenue Monterey.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Massimo Longoni, préqualifié.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros), représenté par 7.000,- (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, toutes entièrement libérées.

II.- Que les 7.000 (sept mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 2.730.000,- (deux millions sept cent trente mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) à EUR 2.800.000,- (deux millions huit cent mille euros),

par la création et l'émission de 273.000 (deux cent soixante-treize mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement par un versement en espèces.

2. souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire;

3. suppression du droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales;

4. suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 novembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

5. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 2.800.000,- (deux millions huit mille euros) représenté par 280.000 (deux cent quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 novembre 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

7. Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Une décision unanime du conseil d'administration est toutefois requise pour toutes opérations d'investissements allant jusqu'à EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

8. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, à l'exception de toutes opérations d'investissements supérieures à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

9. divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.730.000,- (deux millions sept cent trente mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) à EUR 2.800.000,- (deux millions huit cent mille euros),

par la création et l'émission de 273.000 (deux cent soixante-treize mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement par un versement en espèces par un actionnaire actuel de la société.

Souscription

Alors est intervenu Mr Massimo Longoni, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, savoir la société de droit français dénommée L CAPITAL MANAGEMENT représentant de FCPR L CAPITAL, ayant son siège social au 22 avenue Montaigne - 75382 Paris Cedex 08, inscrite au Registre de Commerce de Paris sous le n° B 433 485 596 (2000 B 18475),

en vertu d'une procuration donnée le 3 novembre 2003,

lequel intervenant, es qualité qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des 273.000 (deux cent soixante-treize mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action,

qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 2.730.000,- (deux millions sept cent trente mille euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 273.000 (deux cent soixante-treize mille) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Suppression du droit de souscription

L'assemblée décide de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire de la société, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales,

lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 novembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 2.800.000,- (deux millions huit mille euros) représenté par 280.000 (deux cent quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 novembre 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Une décision unanime des membres présents et représentés à une réunion du conseil d'administration est toutefois requise pour toutes opérations d'investissements allant jusqu'à ou égal à EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, à l'exception de toutes opérations d'investissements supérieures à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

62851

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 30.300,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Longoni, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 5, case 5. – Reçu 27.300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

J. Delvaux.

(078444.3/208/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SACAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 95.856.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 novembre 2003, actée sous le n° 673 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(078445.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

PENNANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.766.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28 novembre 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(078180.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

LE METRE CARRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6747 Niederanven, 18, Bombicht.

R. C. Luxembourg B 87.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2003.

P. Bettingen.

(078221.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

CARWASH MOBILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 50.549.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078278.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

MODERN LIFE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 85.266.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the fourteenth of November.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Göran Svenäng, Managing Director of MODERN LIFE S.A., residing in Brussels (Belgium), acting in his capacity as attorney-in-fact of INVIK & CO AB, with registered office at Skeppsbron 18, S-10313 Stockholm (Sweden), by virtue of a proxy given on October 27, 2003, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. The company MODERN LIFE S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under number B 85.266, hereinafter referred to as «the Company», was incorporated by deed of the undersigned notary on December 12, 2001, published in the Mé-morial C, number 605 of April 18, 2002.

2. The subscribed capital of the Company is fixed at two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, which have been entirely paid up.

3. INVIK & CO AB, prenamed, has become the single owner of all the shares of the Company.

4. INVIK & CO AB, acting as sole shareholder, declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. INVIK & CO AB declares that all the liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly supplied with and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.

6. INVIK & CO AB declares that it will take over all remaining assets of the Company.

7. INVIK & CO AB declares that the liquidation of the Company is closed.

8. Discharge is given to the directors and the statutory auditor of the Company.

9. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the company MODERN TRUEHAND S.A., 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

It has been proceeded to the cancellation of the share register of the company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Göran Svenäng, administrateur-délégué de MODERN LIFE S.A., demeurant à Bruxelles (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spécial de INVIK & CO AB, avec siège social à Skeppsbron 18, S-10313 Stockholm (Suède), en vertu d'une procuration sous seing privé du 27 octobre 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que MODERN LIFE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 85.266, ci-après dénommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 605 du 18 avril 2002.

2. Que le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, intégralement libérées.

3. Que INVIK & CO AB, préqualifiée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4. Que INVIK & CO AB, agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que INVIK & CO AB déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé.

6. Que INVIK & CO AB déclare qu'elle reprendra tout l'actif restant de la Société.

7. Que INVIK & CO AB déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

8. Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

9. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la société MODERN TRUEHAND S.A., 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Svenäng, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, vol. 141S, fol. 37, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

P. Frieders.

(078458.3/212/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SUEZ LUX BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 31.084.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SUEZ LUX BONDS, en liquidation, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 8 septembre 1989, numéro 250.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 2 novembre 1995, numéro 560.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée débute à 11.30 heures sous la présidence de Madame Nathalie Moroni, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Delphine Boutillier du Retail, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Caroline Denies, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président constate ensuite:

I. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs dans le respect des délais légaux.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les vingt-quatre mille cent soixante-neuf (24.169) actions en circulation, vingt-deux mille trois cent cinquante et une (22.351) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente Assemblée ne requiert pas de quorum spécial et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du liquidateur.
2. Rapport du réviseur d'entreprises sur la liquidation.
3. Acceptation des comptes de liquidation.
4. Décharge au liquidateur pour l'exécution de son mandat.
5. Désignation de l'endroit du dépôt des livres et documents sociaux de la Sicav SUEZ LUX BONDS.
6. Clôture de liquidation.
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

Première résolution

Après avoir entendu les rapports du liquidateur ainsi que du Réviseur d'entreprises sur la liquidation, l'Assemblée accepte les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge au liquidateur pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que la Société a définitivement cessé d'exister et prononce la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Sicav resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute. Signé: N. Moroni, D. Boutillier du Retail, C. Denies, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2003, vol. 425, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(078213.3/242/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

LEGAL AND FINANCIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.904.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 28 novembre 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(078184.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

HIGH TOWERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.168.

L'an deux mille trois, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HIGH TOWERS HOLDING S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 47.168, constituée suivant acte reçu en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 277 du 21 juillet 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marjorie Fever, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 360 (trois cent soixante) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de prononcer la mise en liquidation de la société.

3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} avril 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} avril 2003 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Reiland, P. Ceccotti, M. Fever, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, vol. 141S, fol. 19, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

J. Elvinger.

(078462.3/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

GOEDERT SERGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 1, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.623.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

GOEDERT SERGE, S.à r.l.

Signature

(078187.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

PHASE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 69.740.

La convention de domiciliation conclue le 19 juin 2001 entre la société PHASE ONE S.A. et l'agent domiciliaire DOMICILIATION, S.à r.l., a été résiliée avec effet au 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078249.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

EUROINIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.659.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(078241.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

EUROINIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.659.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 octobre 2003

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de Monsieur Christophe Velle et de Monsieur Lorenzo Patrassi décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 7 mai 2003 et du 3 octobre 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour une période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Pier Mario Creazzo, avocat, demeurant à Lugano, (Suisse), administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MAZARS S.A., 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078224.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

I.I.R. S.A., INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.623.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078283.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

CLT-UFA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 57.383.

Les comptes annuels au 31 janvier 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02960, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

(078297.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

DANAE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.768.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(078243.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

DANAE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.768.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(078247.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

DANAE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.768.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
tenue de manière extraordinaire en date du 16 décembre 2002*

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous les actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078239.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

FILMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 33.300.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02957, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

(078298.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

INTERNATIONAL CRUISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.407.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(078246.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

INTERNATIONAL CRUISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.407.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 septembre 2003

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de Monsieur Ferdinando Cavalli et de Monsieur Luca Checchinato décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 24 juin 2003 et du 25 juin 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'Administration

- MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Dirk Martens, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué;
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078237.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

ZEROBORDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 93.487.

Extrait de la réunion du conseil d'administration, tenue au siège de la société, le 4 novembre 2003

Le conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé:

D'accorder un pouvoir de signature individuelle à Monsieur Jiro Shindo, administrateur de la société, sur tous les comptes bancaires de ZEROBORDER S.A.;

De limiter ce pouvoir de signature individuelle à la gestion journalière des affaires de la société pour un montant illimité.

Pour extrait conforme et sincère

Pour publication, modification et réquisition

ZEROBORDER S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078295.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

INTERNATIONAL TELEVISION PRODUCTIONS (I.T.P.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 67.219.

—
La convention de domiciliation conclue le 27 juillet 2001 entre la société INTERNATIONAL TELEVISION PRODUCTIONS (ITP) S.A. et l'agent domiciliataire DOMICILIATION, S.à r.l., a été résiliée avec effet au 30 septembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078250.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

INFODREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 77.056.

—
La convention de domiciliation conclue le 5 septembre 2001 entre la société INFODREAM S.A. et l'agent domiciliataire DOMICILIATION, S.à r.l., a été résiliée avec effet au 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078251.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

INFOCONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 73.497.

—
La convention de domiciliation conclue le 21 octobre 2002 entre la société INFOCONCEPT S.A. et l'agent domiciliataire DOMICILIATION, S.à r.l., a été résiliée avec effet au 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078252.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

PROCESS-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 91.005.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 novembre 2003 que:

- La démission de Monsieur Olivier Stas avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur-délégué est acceptée; pleine et entière décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

- Monsieur Olivier Stas, informaticien, né le 8 octobre 1967 Liège (Belgique), demeurant à B-6717 Grendel, 51, route de Rédange, est nommé nouvel administrateur avec pouvoir de cosignature obligatoire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078315.3/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

EUROPEAN DEVELOPEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 36.256.

La convention de domiciliation conclue le 3 janvier 2003 entre la société EUROPEAN DEVELOPEMENT HOLDING S.A. et l'agent domiciliataire DOMICILIATION, S.à r.l., a été résiliée avec effet au 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078253.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 67.893.

La convention de domiciliation conclue le 27 juillet 2001 entre la société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RESTAURATION (C.I.R.) S.A. et l'agent domiciliataire DOMICILIATION, S.à r.l., a été résiliée avec effet au 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078254.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

RTL UK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 75.313.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 20 octobre 2003, que:
Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent de Dorlodot, comme président, pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078305.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

ART OF COOKING COMPANY (A.O.C.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 64.467.

La convention de domiciliation conclue le 27 juillet 2001 entre la société ART OF COOKING COMPANY (A.O.C.C.) S.A. et l'agent domiciliataire DOMICILIATION, S.à r.l., a été résiliée avec effet au 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078255.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

AB MICROELECTRONIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 76.453.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Signature.

(078296.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

AB MICROELECTRONIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 76.453.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés,
tenue au siège social le 24 novembre 2003*

L'assemblée approuve les comptes sociaux arrêtés au 17 octobre 2003 ainsi que l'affectation du solde de boni de liquidation proposée par le liquidateur et donne décharge au liquidateur pour l'exécution de son mandat pendant cette période.

L'assemblée a décidé de nommer commissaire à la liquidation Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant 182, rue de Mersch à B-6700 Arlon.

L'assemblée a décidé de fixer l'assemblée de clôture de la liquidation au 1^{er} décembre 2003 avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

Pour publication et réquisition

AB MICROELECTRONIQUE, S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078292.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

CLT-UFA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 57.383.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 3 novembre 2003, que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée Générale de l'ensemble des mandats des administrateurs et décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Thomas Rabe, Vincent de Dorlodot et Jean-Marie Bourhis pour une durée d'une année, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2004.

- Le Conseil d'Administration de CLT-UFA HOLDING S.A. se compose donc dorénavant comme suit:

Monsieur Thomas Rabe, Administrateur

Monsieur Vincent de Dorlodot, Administrateur

Monsieur Jean-Marie Bourhis, Administrateur

- L'Assemblée Générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée Générale du mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, et décide de renouveler son mandat pour une durée d'une année, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078307.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

TCV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 71.765.

La convention de domiciliation conclue le 27 juillet 2001 entre la société TCV S.A. et l'agent domiciliataire DOMICILIATION, S.à r.l., a été résiliée avec effet au 30 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078256.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

COMMUNIQUÉ A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.771.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 août 2002, acte publié au Mémorial C numéro 1500 du 17 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour COMMUNIQUE A.G.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(078309.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

CLT-UFA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 57.383.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 3 novembre 2003, que: Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Thomas Rabe, comme président, pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078310.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

C.O.S. ENTERPRISE MANAGEMENT SOLUTIONS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 84.704.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 novembre 2001, acte publié au Mémorial C numéro 446 du 20 mars 2002, modifié par-devant le même notaire en date du 11 février 2003, acte publié au Mémorial C numéro 271 du 13 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour C.O.S. ENTERPRISE MANAGEMENT SOLUTIONS A.G.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(078311.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.802.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 1^{er} octobre 2003, que:
- Monsieur Thomas Rabe est élu président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2003, réf. LSO-AJ03911. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(078312.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

BILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.605.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078316.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

ZELLWEGER LUWA FINANZ AG - ZELLWEGER LUWA FINANCE LTD, Société Anonyme.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 20.506.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the twenty-first day of November.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company ZELLWEGER LUWA A.G., a company duly incorporated under the laws of Switzerland, with registered office at Wilstrasse 11, CH-8610 Uster (Switzerland),

duly represented by Maître Hagen Reinsberg, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a power of attorney issued under private seal on November 20, 2003,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to and filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the undersigned notary to state:

1) that the company ZELLWEGER LUWA FINANZ AG - ZELLWEGER LUWA FINANCE LTD, (hereinafter referred to as the «Company») having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B and number 20.506, has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public then residing in Mersch, on June 3, 1983, published in the official gazette Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C dated August 5, 1983 under the number 198, amended several times and for the last time by a deed of the pre-named Maître Gérard Lecuit then residing in Hesperange on April 30, 1996, published in the official gazette Mémorial C dated August 28, 1996 under the number 419;

2) that the corporate capital of the Company is set at CHF 60,000,000.- (sixty million Swiss Francs) represented by 60,000 (sixty thousand) shares, having a par value of CHF 1,000.- (one thousand Swiss Francs) each;

3) that following a share transfer agreement dated November 14, 2003 pre-named ZELLWEGER LUWA A.G. is the sole shareholder of the Company;

4) that the aforementioned share transfer has been duly recorded in the shareholders' register of the Company;

5) that in its capacity as the sole shareholder of the Company, the appearing party has resolved the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to go into liquidation with immediate effect;

6) that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at November 21, 2003, declares by its mandatory that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained by a transfer of the corresponding amounts on an escrow account to be run by the single signature of any one of the partners of the law firm WILDGEN & PARTNERS, with

offices at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, in order to settle all the amounts due by the Company but not yet determined as certain professional or tax costs;

7) that the Company's activities have ceased;

8) that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the dissolved Company;

9) that, following the resolutions above, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

10) that full discharge is given to the Company's directors and the statutory auditor with respect to the performance of their respective duties;

11) that the books and social records of the Company will be lodged and kept for a period of five years at the Company's former registered office.

Then the mandatory has proceeded to the cancellation of the company's register of shareholders.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing person, know to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme ZELLWEGER LUWA A.G., une société valablement constituée selon la loi suisse, avec siège social à Wilstrasse 11, CH-8610 Uster (Suisse),

dûment représentée par Maître Hagen Reinsberg, avocat, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 novembre 2003,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée et sera soumise ensemble avec le présent acte, aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, a déclaré et demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) que la société anonyme ZELLWEGER LUWA FINANZ AG - ZELLWEGER LUWA FINANCE LTD, (ci-après dénommée la «Société»), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 20.506, a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 3 juin 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 5 août 1983 sous le numéro 198, modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit, pré-qualifié, alors de résidence à Hesperange, en date du 30 avril 1996, publié au Mémorial C du 28 août 1996 sous le numéro 419;

2) que le capital social de la Société est fixé à CHF 60.000.000.- (soixante millions de francs suisses), représenté par 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de CHF 1.000.- (mille francs suisses) chacune;

3) que suivant un contrat de cession d'actions daté du 14 novembre 2003, la prédite ZELLWEGER LUWA AG, est devenue actionnaire unique de la Société;

4) que la prédite cession d'actions a été dûment inscrite au registre des actionnaires de la Société;

5) qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, la comparante a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat;

6) que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, et en conformité avec le bilan de la Société établi au 21 novembre 2003, déclare par son mandataire que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné par transfert des montants correspondants sur un compte tiers fonctionnant avec la signature individuelle de l'un quelconque des associés de l'étude WILDGEN & PARTNERS, ayant ses locaux à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, afin de régler tous les montants dus par la Société mais non encore déterminés comme certains frais professionnels ou impôts;

7) que l'activité de la Société a cessé;

8) que l'actionnaire unique est donc investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la Société dissoute;

9) que, suite aux résolutions précédentes, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

10) que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

11) que tous les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Puis le mandataire a procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

Dépenses

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Reinsberg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, vol. 141S, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 novembre 2003.

T. Metzler.

(078460.3/222/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

CENTRE IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.639.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Signature

(078318.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

ETOILE PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.566.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078320.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

SOBEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7396 Hunsdorf-Lorentzweiler, 2, Schwanenthal.

R. C. Luxembourg B 86.511.

Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg le 24 novembre 2003

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Président: H. C. Reinoud

Secrétaire: R. Schrijen

Scrutateur: A. Otto

Le Président déclare et l'Assemblée note que:

- SOBEL INTERNATIONAL B.V., le propriétaire des parts sociales nominatives au nombre de 1.340.000 (un million trois cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- (vingt cinq euros) chacune, et SOBEMA B.V., le propriétaire des parts sociales nominatives au nombre de 980.000 (neuf cent quatre-vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- (vingt cinq euros) chacune, représentant le capital social de la Société d'un montant de €58.000.000,- (cinquante huit millions euros) sont représentés par Monsieur H.C. Reinoud, en vertu de la procuration ci-jointe;

- les associés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour et avoir renoncé à toute convocation préalable;

- l'Assemblée étant dûment constituée, elle peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour dont le contenu est le suivant:

Ordre du jour:

- acceptation de la démission de Monsieur Guido Vanderstappen de son poste de gérant de la Société;
- acceptation de la démission de Monsieur Ronald Bobbe de son poste de gérant de la Société;
- nomination de Monsieur Ronald Bobbe au poste de commissaire de surveillance de la Société;
- acceptation de la démission de Monsieur Harald van Boxtel de son poste de gérant de la Société.

Après avoir examiné l'ordre du jour et après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité la résolution suivante:

- la démission de Monsieur Guido Vanderstappen est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;
- la démission de Monsieur Ronald Bobbe est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;
- Monsieur Ronald Bobbe est nommé commissaire de surveillance de la Société;
- la démission de Monsieur Harald van Boxtel est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;

- Personne ne demandant la parole, l'Assemblée est clôturée à 10.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06631. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078314.3/850/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

LE PARTENAIRE DE LA METALLURGIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 86.458.

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de LE PARTENAIRE DE LA METALLURGIE HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte cumulée pour 2002 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

R. Brandao

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078323.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

LE PARTENAIRE DE LA METALLURGIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 86.458.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 17 novembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LE PARTENAIRE DE LA METALLURGIE HOLDING S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer le profit de l'exercice comme suit:

- Report à nouveau de la perte 30.814,28 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

R. Brandao

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078348.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

CAMPRIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.447.

Les statuts coordonnés au 21 juin 2001, réf. LSO-AK06458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Signatures.

(078373.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

BALTIMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 65.948.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Signature.

(078257.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

INFODREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 77.056.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Signature.

(078258.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 46.328.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tous que l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2003, enregistré en date du 14 novembre 2003 et déposé en date du 19 novembre 2003, comportait une omission et qu'il fallait lire le 3^{ème} paragraphe comme suit:

«L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, de Monsieur Jacques Wolter, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg et de Monsieur David Yurtman, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marc Lamesch, Réviseur d'entreprises, demeurant 5, boulevard de la Foire à L-2013 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.»

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078263.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

I.H.E., INTERNATIONAL HOLDING ENTERPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.579.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août 2003 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en droit (UCL), demeurant à B-Fauvillers;
- Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-Stegen;
- Monsieur Eddy Dôme, employé privé, demeurant à B-Marvie;

ont été nommés administrateurs en remplacement de Mademoiselle Marie-Paule Mockel, Monsieur Enzo Guastaferrri et la société GRIMSON SERVICES LTD. Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078382.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

BPT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 63.359.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire de BPT CONSULTING s'est réunie dans les bureaux de la société 204, route d'Arlon à Strassen le 6 novembre 2003 à 9.30 heures.

1. Election d'un bureau

La séance est ouverte et les présents élisent un bureau composé d'un président et d'un secrétaire.

Président Dhr Kris Deroo

Secrétaire Dhr Christian Smekens

Et de un scrutateur: M. de Roover

2. Présences:

Le bureau constate que les présents représentent 100% des actions de la société BPT CONSULTING et que les formalités de convocation ont été respectées.

L'assemblée est donc représentative et valablement constituée.

Tous déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la tenue de la présente assemblée générale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

3. Approbation de l'ordre du jour

Proposition de décision 1:

L'assemblée approuve l'ordre du jour

4. Nomination d'administrateurs

Messieurs

Laurent de Roover, Molenaarsweg 19 Herent, Belgique

Christian Smekens, Frilinglei 148, 2979 Braschaat, Belgique

Kris Deroo, Torfoeken 22, 2970 Schilde, Belgique

sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans.

5. Nomination d'un commissaire au compte pour la révision des comptes 2002

Proposition de décision 2:

L'assemblée approuve la nomination de VOET & Co, S.à r.l., comme commissaire du 4 juillet 2003 jusqu'à l'AG Statutaire 2004.

Fait à Strassen, le 6 novembre 2003.

Signature.

Les actionnaires présents ont signé:

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06087. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078272.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.992.

In the year two thousand and three, on the twenty-first day of November.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

The company A.R.T. INVEST GROUP INC., with registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, (registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands number 305981),

here represented by Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy under private seal, given on November 13, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxy holder declares and requests the notary to act that:

I.- The company A.R.T. INVEST GROUP INC., prenamed, is the sole member of the «société à responsabilité limitée holding» INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY, S.à r.l., with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg n° B 66.992, established by a deed of Maître Norbert Müller, then notary residing in Esch-sur-Alzette, dated on November 11, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 29 of January 19, 1999, which articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated on December 23, 1999, published in the Mémorial C, number 236 of March 29, 2000, and amended by a deed of the undersigned notary dated on August 13, 2001, published in the Mémorial C, number 113 of January 22, 2002.

II.- The share capital is fixed at EUR 375,000.- (three hundred seventy-five thousand Euros), represented by 15,000 (fifteen thousand) corporate units with a par value of EUR 25,- (twenty-five Euros) each, all entirely subscribed and paid-up and appertaining to the sole member the company INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY, S.à r.l., prenamed.

III.- The company A.R.T. INVEST GROUP INC., prenamed, represented as hereabove stated, in its capacity as sole member of the company INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY, S.à r.l., has requested the notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital by an amount of three hundred twenty-five thousand Euros (EUR 325,000.-) so as to raise it from its present amount of three hundred seventy-five thousand Euros (EUR 375,000) represented by fifteen thousand (15,000) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to the amount of seven hundred thousand Euros (EUR 700,000.-) represented by twenty-eight thousand (28,000) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, by the issuing of thirteen thousand (13,000) new corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

The thirteen thousand (13,000) new corporate units are paid up in full by incorporation in the share capital of its non-distributed profits for the amount of three hundred twenty-five thousand Euros (EUR 325,000.-).

All the thirteen thousand (13,000) new corporate units are allocated to the sole member, the company A.R.T. INVEST GROUP INC., prenamed.

The proof of the evidence of the non-distributed profits for the amount of three hundred twenty-five thousand Euros (EUR 325,000.-) has been given to the notary by the presentation of the balance sheet of the company dated on November 11, 2003.

A copy of the balance sheet of the company, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

Further to the aforesaid resolution, the sole member decides to amend the article 5 of the articles of incorporation.

Consequently, the article 5 of the articles of association in French, is replaced by the following text:

«Le capital social est fixé à EUR 700.000.- (sept cent mille euros) divisé en 28.000 (vingt-huit mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

IV.- The costs, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the current deed incurs, estimated at approximately EUR 2,300.- (two thousand three hundred Euros) are in the charge of the company, and of the sole shareholder jointly with it.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société A.R.T. INVEST GROUP INC., avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, (immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques numéro 305981),

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 13 novembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La société A.R.T. INVEST GROUP INC., préqualifiée est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée holding INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg n° B 66.992, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Müller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 29 du 19 janvier 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 236 du 29 mars 2000, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 113 du 22 janvier 2002.

II.- Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000.-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique, la société A.R.T. INVEST GROUP INC., préqualifiée.

III.- La société A.R.T. INVEST GROUP INC., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant en tant que seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 325.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-) chacune au montant de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) représenté par vingt-huit mille (28.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-) chacune, par l'émission de treize mille (13.000) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les treize mille (13.000) nouvelles parts sociales sont intégralement libérées par incorporation dans le capital de la société de ses bénéfices non distribués pour un montant de trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 325.000,-).

Toutes les treize mille (13.000) parts sociales sont attribuées à l'associée unique la société A.R.T. INVEST GROUP INC., préqualifiée.

La preuve de l'existence des bénéfices non distribués pour le montant de trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 325.000,-) a été rapportée au notaire instrumentant par la production du bilan de la société en date du 11 novembre 2003.

Une copie du bilan de la société, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts.

Par conséquent, l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à EUR 700.000,- (sept cent mille euros) divisé en 28.000 (vingt-huit mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de EUR 2.300,- (deux mille trois cents euros), sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: P. Lentz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, vol. 141S, fol. 40, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 novembre 2003.

T. Metzler.

(078471.3/222/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 novembre 2003.

T. Metzler.

(078473.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ETOILE PROMOTIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.918.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078335.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

e-TRACTION WORLDWIDE, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 95.204.

In the year two thousand and three, on the thirty-first of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares e-TRACTION WORLDWIDE, société en commandite par actions (the «Company»), having its registered seat in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company register of Luxembourg under number B 95.204, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 17, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 947 of September 15, 2003, the articles of association of which were modified by a deed of the undersigned notary on October 14, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The President appointed as Secretary Ms. Elisabeth Reinard, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The meeting elected as Scrutineer Ms. Vanessa Freed, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the seven thousand two hundred and two (7,202) shares, consisting of two (2) participating management shares and seven thousand two hundred (7,200) ordinary shares representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Regrouping of all currently existing seven thousand two hundred and two (7,202) shares with a par value of eight Euros sixty-five cent (8.65) each by reducing the number of shares by half to three thousand six hundred (3,600) ordinary shares and to one (1) participating management share and by increasing the par value of all the shares to the double, i.e. to seventeen Euros thirty cent (EUR 17.30) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and three thousand eight hundred Euros (EUR 103,800.-) so as to raise it from its present amount of sixty-two thousand two hundred and ninety-seven Euros thirty cent (EUR 62,297.30) to one hundred and sixty-six thousand ninety-seven Euros thirty cent (EUR 166,097.30) by the creation and issue of six thousand (6,000) new ordinary shares with a par value of seventeen Euros thirty cent (EUR 17,30) each;

3. Waiver by the current shareholders of their preferential subscription rights and granting of exemption to the General Partner to produce a detailed report as required under article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915, on commercial companies, as amended; Subscription of the new shares; Intervention of the subscriber of the new shares and payment of the subscription price by contribution in cash;

4. Authorisation to the board of the general Partner to increase the share capital by three hundred and thirty-three thousand nine hundred and seven Euros thirty cent (EUR 333,907.30) by the issuance, from time to time, of a maximum number of nineteen thousand three hundred and one (19,301) additional shares (participating management shares and/or ordinary shares); in consequence, determination of the amount of the company's authorized capital at five hundred thousand and four Euros sixty cent (EUR 500,004.60); right for the General Partner to suppress the preferential subscription rights and granting of exemption to the General Partner from producing the detailed valuation report as required under article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915, on commercial companies, as amended;

5. Amendment of article 5 of the articles of association.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The shareholders resolve to regroup all currently existing seven thousand two hundred (7,200) ordinary shares and two (2) participating management shares of a par value of eight Euros sixty-five cent (EUR 8.65) each by reducing the number of shares by half to three thousand six hundred (3,600) ordinary shares and to one (1) participating management share and by increasing the par value of all the shares from eight Euros sixty-five cent to the double, i.e. to seventeen Euros thirty cent (EUR 17.30) each.

Second resolution

The shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and three thousand eight hundred Euros (EUR 103,800.-) so as to raise it from its present amount of sixty-two thousand two hundred and ninety-seven Euros thirty cent (EUR 62,297.30) to one hundred and sixty-six thousand ninety-seven Euros thirty cent (EUR 166,097.30) by the creation and issue of six thousand (6,000) new ordinary shares with a par value of seventeen Euros thirty cent (EUR 17.30) each.

Third resolution

The shareholders unanimously resolve to waive their preferential subscription rights and to exempt the General Partner from producing a detailed report as required under article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915, on commercial companies, as amended in respect of the above issuance of shares. Thereafter, the shareholders resolve to agree to the subscription of the above new shares by FREERIDER LTD, having its registered office in Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Intervention of the subscriber- Subscription- Paying up of the shares

The above mentioned subscriber, here duly represented by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney under private seal given in Bedford on October 27 which remains attached to the present deed for registration purposes, then intervenes and declares to subscribe the six thousand (6,000) new ordinary shares and to pay them up entirely by a contribution in cash of one hundred and three thousand eight hundred Euros (EUR 103,800.-).

As a result the Company has at its disposal the sum of one hundred and three thousand eight hundred Euros (EUR 103,800.-), as was certified to the notary executing this deed by the production of a blocking certificate, who acknowledges this expressly.

Fourth resolution

The shareholders resolve to authorise the General Partner to increase the share capital of the Company, from time to time within a period of five years starting on the date of the present deed, by three hundred and thirty-three thousand nine hundred and seven Euros thirty cent (EUR 333,907.30) by the issuance of an additional maximum number of nineteen thousand three hundred and one (19,301) additional shares (participating management shares and/or ordinary shares) with or without an issue premium. The shareholders further resolve to authorise the General Partner to suppress any preferential subscription rights and hereby unanimously exempt the General Partner from producing a detailed report as further required under article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915, on commercial companies, as amended. The shareholders resolve that the amount of the company's authorized share capital is now set at five hundred thousand and four Euros sixty cent (EUR 500,004.60).

Fifth resolution

In order to render the articles of association conform to the preceding resolutions, the contribution being entirely realized, the shareholders decide to amend and complete article five of the articles of association as follows:

«**Art. 5.** The authorized capital of the Company is set at five hundred thousand and four Euros sixty cent (EUR 500,004.60).

The subscribed share capital of the Partnership is set at one hundred and sixty-six thousand ninety-seven Euros thirty cent (EUR 166,097.30) consisting of one (1) participating management share of a par value of seventeen Euros thirty cent (EUR 17.30) and of nine thousand six hundred (9,600) ordinary shares with a par value of seventeen Euros thirty cent (EUR 17.30) each.

The General Partner may issue, from time to time, up to nineteen thousand three hundred and one (19,301) additional shares (participating management shares and/or ordinary shares) with or without an issue premium so as to bring the total subscribed capital of the Company up to the total authorised share capital. Within the limits of the authorized share capital, the General Partner is authorised to suppress any preferential subscription rights that may exist and is exempted from the obligation to draw up a detailed report as further required under article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915, on commercial companies, as amended.

Furthermore, the extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the General Partner, may increase the subscribed capital.

The ordinary shares entitle their respective holders, subject to the terms of Article 19 hereto, to the following dividend rights as well as rights in liquidation profits:

(a) In case of a dividend payment, the determination of the rights of the ordinary shares in the distributable profits as determined by Luxembourg substantive law and accounting practice shall be calculated by reference to a simulated liquidation, meaning that after deduction of the return to the holders of ordinary shares of their pro rata share in the aggregate of share capital and issue premium (where applicable) contributed by such holders, the surplus shall be split amongst the holders of the ordinary shares in proportion to their holdings in the ordinary share capital.

(b) In case of a liquidation surplus payment, the entitlement to the liquidation surplus shall be effected according to the above principles and calculation method.

Losses (if any) of the Partnership shall be determined by reference to Luxembourg substantive law and accounting practice.

The Partnership will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Partnership.

All ordinary shares of the Partnership are and will continue to be in registered form.

A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Partnership. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers».

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 2,900.- EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearers, the present articles of association are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite par actions e-TRACTION WORLDWIDE (la «Société»), ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95.204, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 947 du 15 septembre 2003 et dont les statuts ont été modifiés en date du 14 octobre 2003 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Maître Dirk Leermakers, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le président désigne comme secrétaire Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Vanessa Freed, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le bureau étant constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 7.202 (sept mille deux cent deux) actions, constituées de deux (2) parts de gérant et de sept mille deux cents (7.200) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Regroupement de toutes les sept mille deux cent deux (7.202) actions actuelles à valeur nominale de huit euros soixante-cinq cents (EUR 8,65) chacune par réduction à concurrence de la moitié du nombre d'actions en trois mille six cents (3.600) actions ordinaires et en une (1) part de gérant et par augmentation de la valeur nominale de toutes les actions à concurrence du double, c'est-à-dire à dix-sept euros trente cents (EUR 17,30);

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent trois mille huit cents euros (EUR 103.800,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros trente cents (EUR 62.297,30) à cent soixante-six mille quatre-vingt-dix-sept euros trente cents (EUR 166.097,30), par création et émission de six mille (6.000) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de dix-sept euros trente cents (EUR 17,30) chacune.

3. Renonciation des actionnaires à leur droit de souscription préférentiel et dispense accordée par l'assemblée à l'associé commandité de produire un rapport détaillé tel que requis par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; Souscription des nouvelles actions; Intervention des souscripteurs des nouvelles actions et libération de toutes les nouvelles actions par un apport en espèces;

4. Autorisation donnée à l'associé commandité d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent trente-trois mille neuf cent sept euros trente cents (EUR 333.907,30) par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'un nombre maximal de dix-neuf mille trois cent une (19.301) actions supplémentaires (parts de gérant et/ou actions ordinaires); en conséquence, fixation du montant du capital autorisé à cinq cent mille quatre euros soixante cents (EUR 500.004,60); droit pour l'associé commandité de supprimer les droits préférentiels de souscription et dispense de produire un rapport détaillé tel que requis par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5. Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés, dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de regrouper toutes les sept mille deux cents (7.200) actions ordinaires et deux (2) parts de gérant actuelles à valeur nominale de huit euros soixante-cinq cents (EUR 8,65) chacune par réduction à concurrence de la moitié du nombre d'actions en trois mille six cents (3.600) actions ordinaires et en une (1) part de gérant et par augmentation de la valeur nominale de toutes les actions à concurrence du double, c'est-à-dire à dix-sept euros trente cents (EUR 17,30).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de cent trois mille huit cents euros (EUR 103.800,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros trente cents (EUR 62.297,30) à cent soixante-six mille quatre-vingt-dix-sept euros trente cents (EUR 166.097,30), par création et émission de six mille (6.000) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de dix-sept euros trente cents (EUR 17,30) chacune.

Troisième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription et de dispenser l'associé commandité d'établir un rapport détaillé tel que mentionné à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée en ce qui concerne l'émission d'actions nouvelles susmentionnée. Ensuite l'assemblée décide d'admettre la souscription des nouvelles actions ordinaires par FREERIDER LTD, avec siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Intervention du souscripteur - Souscription - Libération

Le souscripteur ci-avant mentionné, ici dûment représenté par Maître Dirk Leermakers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bedford le 27 octobre 2003 qui restera attachée au présent acte pour des raisons d'enregistrement, intervient ensuite aux présentes et déclare souscrire les six mille (6.000) nouvelles actions ordinaires et les libérer entièrement par un apport en espèces de cent trois mille huit cents euros (EUR 103.800,-).

La société a ainsi la somme de cent trois mille huit cents euros (EUR 103.800,-) à sa disposition, comme cela résulte d'un certificat de blocage présenté au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'autoriser l'associé commandité à augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent acte, à concurrence de trois cent trente-trois mille neuf cent sept euros trente cents (EUR 333.907,30) par l'émission de dix-neuf mille trois cent une (19.301) actions supplémentaires (parts de gérant et/ou actions ordinaires) avec ou sans prime d'émission. Par ailleurs, les actionnaires décident d'autoriser l'associé commandité à supprimer tout droit préférentiel de souscription et dispense unanimement l'associé commandité d'avoir à produire un rapport détaillé tel que requis par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actionnaires décident de fixer le montant du capital autorisé à cinq cent mille quatre euros soixante cents (500.004,60).

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant entièrement réalisé, les associés décident de modifier et de compléter l'article cinq des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital autorisé de la Société est fixé à hauteur de cinq cent mille quatre euros soixante cents (EUR 500.004,60).

Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent soixante-six mille quatre-vingt-dix-sept euros trente cents (EUR 166.097,30), représenté par une (1) part de gérant d'une valeur nominale de dix-sept euros trente cents (EUR 17,30) et de neuf mille six cents (9.600) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix-sept euros trente cents (EUR 17,30) chacune.

L'associé commandité peut émettre, en une ou plusieurs fois, jusqu'à dix-neuf mille trois cent une (19.301) actions supplémentaires (parts de gérant et/ou actions ordinaires) avec ou sans prime d'émission afin de porter le montant total du capital social souscrit de la Société à hauteur du montant total du capital autorisé. Dans les limites du capital autorisé, l'associé commandité est également autorisé à supprimer tout droit préférentiel de souscription qui pourrait venir à exister et est dispensé de l'obligation de produire un rapport détaillé tel que requis par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée extraordinaire des associés, délibérant de la manière requise pour la modification des statuts, et avec l'accord de l'associé commandité, peut augmenter le capital social.

Les actions ordinaires donnent droit à leurs détenteurs, conformément aux dispositions de l'article 19 des présents statuts, aux droits suivants en ce qui concerne les dividendes et les bénéfices de liquidation:

(a) En cas de paiement de dividendes, la détermination des droits des actions ordinaires dans les bénéfices distribuables tels que déterminés par la loi luxembourgeoise et par la pratique comptable doit se faire par référence à une liquidation simulée, ce qui veut dire qu'après déduction de ce qui a été attribué/retourné aux détenteurs d'actions ordinaires et de parts de gérant proportionnellement à leurs parts détenues dans l'ensemble du capital social et dans la prime d'émission (s'il y en a), l'excédent va être divisé en proportion de leur détention dans le capital social ordinaire.

(b) Au cas où il reste un surplus de liquidation, les droits dans un tel surplus se détermineront conformément aux principes et à la méthode de calcul expliqués ci-dessus.

Les pertes (s'il y en a) se détermineront conformément à la loi luxembourgeoise et à la pratique comptable.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme seule propriétaire envers la Société.

Toutes les actions ordinaires de la Société sont et continueront à être sous forme nominative.

Un registre des associés est tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque associé, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenus par lui, les montants libérés sur chaque action et la cession des actions ainsi que les dates de ces transferts».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 2.900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivi d'une version française: à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire, la présente minute.

Signé: D. Leermakers, E. Reinard, V. Freed, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, vol. 141S, fol. 16, case 2. – Reçu 1.038 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

P. Frieders.

(078478.3/212/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

e-TRACTION WORLDWIDE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 95.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

P. Frieders.

(078479.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

CIPRIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 68.389.

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société WORLD ORGANIZATION LTD., ayant son siège social à Tortola, Geneva Place, Waterfront Drive, 3rd Floor, Road Town (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 330202,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher (Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CIPRIA, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 300 du 29 avril 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte par le même notaire Jean-Joseph Wagner en date du 29 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 801 du 27 octobre 1999, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 252 du 4 avril 2000.

- Que le capital social s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales, entièrement libérées, suivant conversion faite en date du 5 décembre 2001, dont publication au Mémorial C numéro 460 du 22 mars 2002.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société à responsabilité limitée CIPRIA et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg à I-4810 Ravenna, via Serafino Ferruzzi 8 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'associée unique décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer administrateur unique de la société:

Monsieur Giorgio Sanzani, manager, né à Ravenna (Italie), le 26 octobre 1942, demeurant à I-48100 Ravenna, via Anas-tagi 13 (Italie),
qui restera en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs fixés par les statuts.

Troisième résolution

L'associée unique décide de conférer à Monsieur Giorgio Sanzani, préqualifié, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2003, vol. 525 fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 novembre 2003.

J. Seckler.

(077222.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

13 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 78.424.

Le bilan au 29 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Signature.

(078259.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

13 PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 79.184.

Le bilan au 29 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Signature.

(078260.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

ESTERLAND PARTICIPATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.770.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 novembre 2003 que:

- Le mandat de Monsieur Enzo Guastaferrri n'a pas été reconduit. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

- BAYSIDE GROUP SERVICES LTD, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques a été élue administrateur en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078385.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

SCHMIT-SCHOENTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Wolwelange, 31, rue Belle-Vue.

R. C. Diekirch B 2.624.

L'an deux mille trois, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur René Schmit, électricien, demeurant à B-6700 Fouches, 7, rue de la Fontaine,

Monsieur Léon Schoentgen, électricien, demeurant à B-6700 Freylange, 26, rue Nouvelle,

Monsieur Thierry Vaillant, électricien, demeurant à B-6767 Harnoncourt, 3, rue Centrale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SCHMIT-SCHOENTGEN, S.à r.l., ayant son siège social à Reichlange, 1, rue de Bettborn,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 10 février 1993, publié au Mémorial C numéro 227 du 17 mai 1993 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par ledit notaire Doerner en date du 22 mai 2000, publié au Mémorial C page 36492 de 2000.

2.- Le capital social de la société s'élève à cinq cent mille (500.000,-) francs, soit actuellement douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille (5.000,-) francs, soit actuellement cent vingt-trois euros quatre-vingt-quinze cents (123,95 €), chacune, entièrement libéré et souscrit comme suit:

Monsieur René Schmit, cinquante parts sociales	50
Monsieur Léon Schoentgen, vingt-cinq parts sociales	25
Monsieur Thierry Vaillant, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Sur ce, les comparants, représentant l'intégralité du capital, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparants décident de confirmer la conversion du capital en euros et de l'augmenter à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 €), pour le porter à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

La prédite augmentation a été effectuée par les associés, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Monsieur Léon Schoentgen, préqualifié, déclare céder à Monsieur Thierry Vaillant, préqualifié, ici présent et ce acceptant, quinze (15) de ses parts sociales pour le prix de mille huit cent soixante-quinze (1.875,-) euros, payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Tous les comparants, agissant tant en leurs qualités de gérants qu'en celle d'associés, consentent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur René Schmit, électricien, demeurant à B-6700 Fouches, 7, rue de la Fontaine, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Léon Schoentgen, électricien, demeurant à B-6700 Freylange, 26, rue Nouvelle, dix parts sociales	10
3.- Monsieur Thierry Vaillant, électricien, demeurant à B-6767 Harnoncourt, 3, rue Centrale, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100.»

Les associés décident également de supprimer le dernier paragraphe dudit article 6 des statuts.

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de Reichlange à L-8832 Wolwelange, 31, rue Belle-Vue.

Par conséquent, la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Wolwelange.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille vingt (1.020,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. Schmit, L. Schoentgen, T. Vaillant, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 octobre 2003, vol. 425, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 novembre 2003.

U. Tholl.

(903022.3/232/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2003.

SCHMIT-SCHOENTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Wolwelange, 31, rue Belle-Vue.

R. C. Diekirch B 2.624.

Statuts coordonnés suivant acte du 22 octobre 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

U. Tholl.

(903023.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2003.

NOVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 216, rue de Burange.

R. C. Luxembourg B 86.963.

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVIMMO S.A., avec siège social à L-3429 Dudelange, 216, route de Burange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 86.963, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 26 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 1028 du 5 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joao Da Silva Tavares, administrateur de société, demeurant à Dudelange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maria Do Céu Correia Galante, sans état particulier, demeurant à Dudelange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Insertion d'un nouvel alinéa entre le quatrième et le cinquième alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En outre la société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricité.»

II.- Les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III.- L'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée et tous les actionnaires présents déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa entre le quatrième et le cinquième alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«En outre la société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricité.»

Le notaire instrumentant a rendu attentif les actionnaires au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les actionnaires.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Da Silva Tavares, P. Pierrard, M. Do Céu Correia Galante, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 novembre 2003, vol. 427, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 novembre 2003.

A. Weber.

(078514.3/236/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

NOVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 216, rue de Burange.

R. C. Luxembourg B 86.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(078515.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

TEAHUPOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 96.055.

L'an deux mille trois, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 27 Hill Street, St. Hélier, Jersey JE2 4UA, Channel Islands, agissant au nom et pour le compte de EUROKNIGHTS IV et EUROKNIGHTS IV CO-INVESTMENT SCHEME LP,

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 13 novembre 2003.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant agissant ès dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant ès dite qualité a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée TEAHUPOO, S.à r.l., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1163 du 6 novembre 2003,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 96.055.

II.- Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille euros) représenté par 50 (cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique, la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée.

III.- La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant en tant que seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'échanger les 50 (cinquante) parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) chacune contre 150 (cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.385.000,- (un million trois cent quatre-vingt-cinq mille euros) en vue de le porter de EUR 15.000,- (quinze mille euros) à EUR 1.400.000,- (un million quatre cent mille euros) par la création de 13.850 (treize mille huit cent cinquante) nouvelles parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription, Libération

Les 13.850 (treize mille huit cent cinquante) nouvelles parts sociales ont été souscrites à l'instant même par l'associée unique, la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, préqualifiée.

Les 13.850 (treize mille huit cent cinquante) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que du chef de la présente augmentation de capital, la somme de EUR 1.385.000,- (un million trois cent quatre-vingt-cinq mille euros), se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la prédite augmentation de capital, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.400.000,- (un million quatre cent mille euros) représenté par 14.000 (quatorze mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites par la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 27 Hill Street, St. Hélier, Jersey JE2 4UA, Channel Islands, et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'instaurer deux catégories de gérants, les gérants actuels, Monsieur Edoardo Bugnone, Monsieur Guy Semmens, et Madame Anna Karin Portunato, étant nommés gérants de catégorie A.

L'associée unique décide en outre de nommer deux gérants supplémentaires de catégorie B:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 22 avril 1959, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né à Luxembourg, le 28 septembre 1948, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le mandat des nouveaux gérants prendra fin lors de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes du premier exercice social.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 11 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, les gérants ont, par les signatures conjointes de deux d'entre eux, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.»

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de EUR 16.800,- (seize mille huit cents euros), sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant agissant ès-dite qualité, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: P. Lentz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, vol. 141S, fol. 40, case 7. – Reçu 13.850 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 novembre 2003.

T. Metzler.

(078474.3/222/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

TEAHUPOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 96.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 novembre 2003.

T. Metzler.

(078476.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.